



SNUDI FO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS et AVS

Pour le retrait du projet de décret sur l'évaluation professionnelle des enseignants : les raisons de faire grève le 15 décembre

■ Une baisse inacceptable des salaires et des pensions

Une conséquence directe du ralentissement du déroulement de la carrière est la baisse moyenne de notre salaire : cela représente une perte totale entre 3200€ minimum et 8000€ maximum sur la carrière. Une autre conséquence est la baisse des pensions : nombre de collègues n'atteindront pas le 11ème échelon ou la Hors Classe, or la pension est calculée sur notre traitement des 6 derniers mois.

■ La remise en cause de notre statut et de notre liberté pédagogique

Notre mission, c'est enseigner en respectant des programmes nationaux ! Le rôle de l'inspection est (ou devrait être) le contrôle individuel du respect de nos missions statutaires. Avec le décret, nous serions évalués sur des critères différents : liens avec les parents, les partenaires, intégration dans les projets d'établissements, dans l'équipe (décloisonnement, anglais...). Notre liberté pédagogique est clairement remise en cause pour finir d'imposer l'obéissance aux contre-réformes par la pression salariale.

■ La défense de l'école publique républicaine, de notre statut

Nos missions sont garanties, dans le cadre de la Fonction Publique, par l'indépendance professionnelle : pour pouvoir les remplir quelle que soit la couleur politique du gouvernement. Elle sont liées à une valeur républicaine fondamentale : l'égalité. Quel que soit le citoyen, il doit avoir le même accès aux services publics républicains.

Avec ce décret, les conseils d'école, les projets éducatifs locaux, s'imposeraient alors contre les obligations de service définies et les missions définies statutairement. Le décret livre les enseignants à l'arbitraire, aux pressions locales, il organise la dénaturation de nos missions pour imposer une polyvalence enseignement / accompagnement éducatif.

■ L'unité sur une revendication claire et une action déterminée

La revendication est claire : le retrait immédiat. L'action proposée est déterminée : la grève. Toutes les fédérations de l'Éducation Nationale sont unies pour un seul et même objectif : le retrait. Une fois les conséquences de ce décret expliquées, chaque collègue peut se retrouver dans cette revendication et s'inscrire dans l'action. Si le ministre ne répond pas le 15 au soir, nous discuterons de la reconduction.

■ Des tensions exacerbées entre les personnels

Les conséquences du décret seraient dramatiques : pressions accentuées, personnels livrés à l'arbitraire, tensions entre les collègues car le déroulement de carrière, et donc le salaire, dépendra directement du bon vouloir de l'IEN, ou de n'importe quel autre personnel chargé de mission par lui, et de son appréciation du projet d'école et du travail en équipe... C'est le management à la France Télécom appliqué à l'Éducation Nationale. C'est la multiplication automatique des conflits entre les personnels qui nous seront reprochés dans l'autocritique à laquelle nous devrions nous soumettre avec les évaluations.

■ La construction du rapport de force interprofessionnel

Le décret sur les évaluations n'est qu'une partie des plans d'austérité imposés par le gouvernement dans le cadre de la réduction des déficits publics et du remboursement de la dette. La réponse donnée par les fédérations de l'Éducation Nationale est la réponse qui devrait être donnée par l'ensemble des organisations syndicales au niveau interprofessionnel pour l'abandon des plans d'austérité, pour l'abrogation de la réforme des retraites... Pour FO, la grève du 15 décembre ne s'oppose pas à l'action interprofessionnelle nécessaire, elle est la voie à suivre.

■ La proximité des congés de Noël...

Des collègues nous ont fait part de leurs doutes quant au choix de la date (2 jours avant les congés, nombreuses activités prévues dans les écoles...). Nous rappelons que c'est le ministre qui a choisi cette période pour imposer son décret et qu'il veut l'imposer lors du Comité Technique Ministériel de décembre. Une mobilisation massive avant le CTM est nécessaire pour imposer le retrait immédiat du projet de décret.

**Pour le retrait immédiat
du projet de décret :**

**Toutes et tous en grève
et en manifestation
le jeudi 15 décembre**

**Rassemblement à 10h
devant le lycée de Baudre
(près de la Préfecture)**